



**Avenant de la garantie à l'intention de
toute personne non résidente n'ayant pas d'établissement commercial stable au Canada**
paragraphe 240(6) de la *Loi sur la taxe d'accise*
Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée

AVENANT N° _____, daté du _____ jour de _____ de l'an _____
de la garantie n° _____ en vertu du paragraphe 240(6) de la *Loi sur la taxe d'accise*
(ci-après la « garantie »), signé par _____
à titre de principal obligé, et par _____
à titre de caution.

ATTENDU QUE le _____ jour de _____, de l'an _____,
_____, à titre de principal obligé, et
_____ à titre de caution, ont remis une garantie en
conformité avec le paragraphe 240(6) de la *Loi sur la taxe d'accise*, en faveur de Sa Majesté la Reine, ses héritiers et successeurs,
pour la somme de _____ en dollars canadiens
(_____ \$ Can.).

ATTENDU QUE la garantie a été modifié auparavant par l'avenant n° _____ entrant en vigueur le _____
jour de _____ de l'an _____, pour faire passer le dédit fixé par la caution de
_____ dollars canadiens
(_____ \$ Can.) à _____
dollars canadiens (_____ \$ Can.).

EN CONSÉQUENCE, le présent engagement atteste que :

1. Le dédit prévu par la garantie, tel que modifié par l'avenant n° _____, passe par les présentes de
_____ dollars canadiens
(_____ \$ Can.) à _____
dollars canadiens (_____ \$ Can.).
2. Cette modification de la garantie ne s'appliquera qu'à toute taxe, toute pénalité et tout intérêt dont le principal obligé deviendra redevable après la date des présentes et qu'à l'égard de tout défaut de remplir les conditions de la garantie après la date des présentes; autrement, ladite garantie conservera le même effet que si cette modification n'avait pas été apportée.

EN FOI DE QUOI le principal obligé a apposé sur la présente sa signature et son sceau (si le principal obligé est un particulier) ou a fait en sorte que la présente soit scellée avec le sceau de sa société et soit dûment attestée par la signature de son représentant autorisé (si le principal obligé est une personne morale), et la caution a fait en sorte que la présente soit scellée avec le sceau de sa société et soit dûment attestée par la signature de son représentant autorisé le jour et l'année susmentionnés.

Signé, scellé et délivré en présence de

Adresse de la société de caution :

Témoin

Sceau du notaire

Personne-ressource

Téléphone

Sceau de la société du principal obligé

Sceau de la société de la caution

Signature du président (ou représentant autorisé du principal obligé)

Signature du représentant dûment autorisé

Nom et titre (lettres moulées)

Nom et titre (lettres moulées)